



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 Juin, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h salle FOUROUZE sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 02 juin 2021, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Marie-Noëlle CHARLES,

Cyrielle GROVEL.

MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET, Luc TOUDOUZE.

Absente excusée : Mme Lydie FIARDA.

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. PRÉSENTATION DE PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Les membres du Conseil municipal des jeunes ont un nouveau projet.

Dans un premier temps, ils ont présenté aux membres de la commission du Conseil des jeunes leur projet : Un parcours santé ainsi que l'ajout d'un trampoline en complément d'équipement à l'aire de jeux existante.

Lors de ces réunions la commission a proposé au Conseil municipal des jeunes de revoir une étude différente de ce projet, principalement concernant l'ajout d'un trampoline.

Après plusieurs réunions, avec l'appui de Cynthia TOUDOUZE, prenant en considération les diverses remarques de la commission, le Conseil municipal des jeunes a étudié et repensé son projet : abandon de l'idée d'un trampoline jugé trop complexe et peut-être dangereux, demande de devis complémentaires, étude des installations proposées, travaux engendrés par ce projet...

Présenté lors de la séance du 08 juin, ce projet consiste aujourd'hui en la création d'un parcours santé complet ainsi qu'en l'ajout d'agrès au parcours ludique des enfants.

Le travail fourni pour présenter ce projet très complet et exposé avec enthousiasme a séduit et fait l'unanimité auprès du Conseil municipal. Vu que les collectivités ont possibilité de bénéficier d'aide aux équipements sportifs et socio-éducatifs, le Conseil municipal a proposé son soutien et sera disponible pour aider le Conseil municipal des jeunes afin d'effectuer les démarches nécessaires auprès de diverses entreprises spécialisées dans les équipements des collectivités ainsi que les demandes de subventions possibles.

Le Conseil municipal des jeunes va effectuer les démarches et finaliser son projet.

II. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 05 MAI 2021 :

Le compte rendu de la réunion du 05 mai est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

III. INTÉGRATION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SIVU DE L'ÉCOLE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une délibération prise par le Conseil municipal de la commune d'Étrelles-et-la-Montbleuse afin de quitter le syndicat du Cornouiller à compter du 31 août 2021, et de rejoindre le SIVU de l'école de Frétigney-et-Velloreille à la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et mesuré l'impact, accepte l'intégration de cette nouvelle commune dans le périmètre du SIVU et accepte la modification des statuts du SIVU de l'école d'Étrelles-et-la-Montbleuse.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

IV. FIN DE BAIL LOCAL DU CHIRURGIEN-DENTISTE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de résiliation du bail conclu avec le chirurgien-dentiste.

Au vu des éléments exposés dans le courrier du Docteur LARTIZIEN, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre fin à titre exceptionnel au bail signé avec le chirurgien-dentiste. Cette résiliation sera effective en date du 30 septembre 2021.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

V. POUVOIR D'AGIR ET DE REPRÉSENTATION À L'ENCONTRE D'UN LOCATAIRE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, concernant le litige opposant la commune au locataire du logement au 21 Grande rue, le dossier a fait l'objet d'une procédure à l'audience des contentieux de la protection.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confirmer son pouvoir d'agir et de représentation dans ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VI. CONTRAT GROUPE RISQUE PRÉVOYANCE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents. Les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale ont compétence pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités.

Le Centre de Gestion de la Haute-Saône se propose de réaliser une mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion d'un contrat d'assurance Prévoyance à l'échelle du département.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non décision de signer cette convention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VII. CREATION PARCOURS SANTE DEMANDE DE SUBVENTION :

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que suite au projet proposé par le Conseil municipal des jeunes, le devis proposé par la Société MEFRAN COLLECTIVITES s'élève à 11 100.00€ Ht pose comprise.

Pour ce projet Madame Le Maire précise qu'il sera donné un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges et écoles pour la pratique de l'EPS. Cet équipement vient en complément des aménagements déjà en place pour la pratique sportive. Madame Le Maire informe le Conseil municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes aux travaux à réaliser.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Délibération prise à la majorité.

VIII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1°) ORGANISATION DU PLANNING DES ÉLECTIONS :

Madame le Maire informe le Conseil municipal des modalités à mettre en place pour l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021. Un planning de la tenue des bureaux de vote est proposé.

2°) CHOIX DES ARTISANS POUR TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE SALLES DE BAIN DANS LOGEMENTS COMMUNAUX GRANDE RUE :

Madame le Maire expose au Conseil municipal les devis d'artisans reçus concernant les travaux de réaménagement de salles de bain dans 2 logements communaux Grande rue. Après étude, le Conseil municipal a pris la décision de demander des informations complémentaires aux artisans afin de faire le meilleur choix.

3°) VENTE DE BOIS DU 30 JUIN PROCHAIN :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une vente de bois sur pied de gré à gré par soumission le mercredi 30 juin 2021 à 8h est prévue par l'ONF. Toute latitude est donnée au représentant de l'ONF pour agir au mieux des intérêts de la commune.

4°) APPEL À PROJET CONSTAT DE L'ÉTAT DES PONTS ET MURS DE SOUTÈNEMENT :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du Plan de relance gouvernemental, une prestation d'ingénierie est proposée à la commune pour une meilleure connaissance de l'état des ponts et murs de soutènement. Ce programme national Ponts est piloté par le CEREMA en lien avec la préfecture et offre une prestation d'ingénierie subventionnée à 100% par l'État. Le recensement des ouvrages sera réalisé entre l'été 2021 et la fin 2022 par des professionnels de bureaux d'études privés sous le pilotage et le contrôle du CEREMA. Le Conseil municipal a décidé d'inscrire la commune à ce programme.

5°) REPRISE DE LA VIE ASSOCIATIVE :

La vie associative reprend lentement à la suite de cette sortie de crise sanitaire. Un point sur les mises à disposition, le planning et l'organisation de celles-ci a été évoqué.

6°) RÉORGANISATION DU RÉSEAU DGFIP :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier reçu de la Direction générale des Finances publiques à titre d'information sur la réorganisation de son réseau afin de renforcer durablement sa présence dans les territoires. La gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités assurée par les trésoreries est regroupée sur des services plus importants et moins nombreux pour garantir la continuité et la qualité de service. C'est donc une nouvelle organisation qui va se mettre en place et remplacer progressivement le réseau actuel. À partir du 1^{er} septembre, la gestion de la commune sera de ce fait transférée de la trésorerie de Gy au service de Gestion comptable de Gray.

7°) PACT 2 :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal des principaux sujets abordés lors de diverses réunions pour l'amélioration du territoire dans le cadre du PACT 2 avec le Conseil départemental.

Les besoins retenus dans un premier temps sont :

- La création d'une médiathèque et antennes sur le territoire communautaire
- Un bassin d'apprentissage pour les écoles
- La création d'aires de covoiturage sur la commune
- Le besoin de développement numérique

- L'étude d'une collaboration entre les professionnels de santé et les collectivités pour développer davantage d'offres de santé.

8°) CRTE Contrat Relance Transition Écologique :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du protocole de préfiguration du CRTE. L'État souhaite montrer le dynamisme des projets engagés au titre du plan de relance. Les communes sont appelées à proposer des projets.

Dans ce cadre, les travaux qui pourraient être éligibles au CRTE sont :

- Aménagement de la place du village
- Projet d'une piste cyclable, création d'une passerelle pour piétons et vélos au-dessus de la rivière
- Chemin piéton à proximité des étangs
- Mise en place de ponts en bois pour agrémenter la promenade autour des étangs
- Réfection du crépi de la mairie et isolation
- Suite de la réhabilitation de l'éclairage public

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h45.